

Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mercredi 07 septembre 2016 à 18 heures 30

**Date de la convocation** : 25 août 2016

**Date de l'affichage** : 25 août 2016

Présents : 13 membres en exercice : 15 Absents : 2

**Présents** : AMALRIC Véronique AMOKRANE Robert ANDRIOTI Patrick BRONCANO David BOURDON Emmanuelle CARBONELL Dolorès FERRER Jean-Pascal GARCIA Pierre-Manuel MARTINAGE Fabienne MARTINEZ Daniel MILANI Patrick SANCHEZ Roger VIVEN Paulette

**Absent(s)** : FAYRET Frédéric GAUBERT Nicolas

**Secrétaire** : VIVEN Paulette

### 1-Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2016

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 22 juin 2016.

*Celui-ci est approuvé à l'unanimité.*

### 2- Décision Modificative 2

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de réajuster des comptes  
elle propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 58	Installat°, matériel et outillage techni	-50.00	
2315 - 67	Installat°, matériel et outillage techni	50.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

*Le Conseil Municipal approuve la décision modificative*

### **3- Mise en conformité des compétences du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération avec les dispositions de la loi NOTRe**

Cette loi réorganise la répartition des compétences entre les collectivités en renforçant l'intégration des communautés d'agglomération et en étendant la liste de leurs compétences optionnelles, facultatives et obligatoires.

La compétence développement économique est modifiée, la promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière.

Le tableau récapitulant les modifications est présenté :

*le Conseil Municipal autorise la modification des compétences du Grand Narbonne pour une mise en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe*

### **4- Avis sur le projet du nouveau programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2015-2021**

Madame le Maire dépose le projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2015-2021.

Par délibération en date du 30 juin 2016 le conseil communautaire du Grand Narbonne a élaboré le projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2015-2021. Ce projet conjugue un développement maîtrisé de la construction neuve et un effort plus soutenu de l'offre à créer dans le recyclage urbain. Le PLH définit une stratégie portant sur un engagement quantitatif calé sur la création de logements en lien avec le développement de l'emploi, couplée avec la diversification de la production (logement social et logement intermédiaire).

Madame le Maire appelle le Conseil Municipal à émettre un avis sur le projet le Programme Local de l'Habitat pour la période 2015-2021

*le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet présenté*

### **5- Convention mise en place dispositif « un fruit pour la récré » 2016-2017**

Madame le Maire dépose sur le bureau la nouvelle convention de partenariat pour renouveler l'opération « Récré Fruités Année scolaire 2016-2017 »

Convention tripartite entre le Grand Narbonne, la commune et la chambre d'agriculture qui doit assurer un suivi régulier et un meilleur contrôle afin de favoriser les produits locaux et les circuits de proximité. L'opération consiste à distribuer les fruits et légumes aux enfants de l'école Condorcet (maternelle et primaire) 2 fois par semaine (lundi et vendredi), fruits remboursés à 76 % par France Agrimer.

*Le conseil municipal donne son accord pour signer la convention*

### **6- Divers :**

- **Rentrée des classes** : total des élèves dans l'établissement scolaire 80 élèves pour 3 classes
- **Travaux** :
  - o aménagement de la mairie,
    - en priorité mettre aux normes l'électricité- changer les menuiseries et les chauffages très énergivores.
  - o Entrée du village : commencement de l'aménagement le 19 septembre 2016
  - o Personnel municipal : réalisation de divers travaux à l'école, wc dans l'atelier Municipal
  - o Toit de l'église : nettoyage, réfection, reprise de la voute intérieure ..... montant total des travaux 5 775€
  - o Cimetière : pose d'un columbarium la 1ère quinzaine d'octobre
  - o Chantier Jeunes : travail sous le porche

- Rond-point Déchetterie : évaluation par le président du Conseil Départemental, réponse en fin d'année
- Proposition d'achat d'un terrain avec 11 Oliviers pour une surface de 1800m<sup>2</sup> prix 5000€

*Le conseil Municipal décline la proposition*
- Proposition pour l'achat de 13 oliviers (30€ l'arbre) arrachage : 70€ de l'heure (compter 2h à 3h)

*Le conseil Municipal donne son accord*
- Suite à plusieurs problèmes rencontrés lors de la dernière saison, les membres du Tennis club demande le raccordement de l'eau potable et des eaux usées :
  - Eau potable 2 100 €
  - Assainissement 1 500€

*- Le conseil Municipal donne son accord*
- Effondrement d'une partie de la falaise au Roc-plat : le signaler au SIAH
- Information sur les réunions concernant l'avancement du PLU

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le :

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,

le .....